

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-079

Objet : Volumétrie de la campagne d'emploi 2024 des Enseignants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu les avis du Conseil Académique du 8 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 13 septembre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de Mme Sabrina LOUFRANI, Vice-présidente Développement des Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources humaines ;

Considérant le contexte de tension sur le recrutement des PRCE/PRAG titulaires sur l'académie et au niveau national ;

Considérant en outre qu'après une année 2022/2023 où l'établissement a fait le choix de privilégier les recrutements de contractuels et de mener un dialogue avec le Rectorat d'académie sur nos perspectives 2023/2024 ;

Considérant que décision est prise d'ouvrir des recrutements au titre de la première vague d'affectation des enseignants du second degré dans le supérieur en septembre 2023 ;

Considérant que sur les 17 demandes formulées pour cette campagne 2024, le conseil académique a rendu un avis favorable à l'ouverture de 11 recrutements ;

Approuve le recrutement de **11** Enseignants du second degré pour la campagne 2024.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour, 1 abstention.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Fait à Nice, le 19 septembre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marie DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-079**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 11 octobre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 11 octobre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire